Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex

Téléphone: 05 49 81 19 00 Fax: 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenants Marché "Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Les Ptit's mômes_Cerizay"_ Lots 3, 4, 8 et 10

Décision D-2024-026

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6°, L 2194-3, R.2194-8 et R ;2192-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres;
- Vu la décision D-2022-281 en date du 15 décembre 2022, attribuant le marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay »;
- **Vu** la notification du lot 3 Menuiseries intérieures à la SARL GONNORD, 79140 Cerizay le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 4 Cloisons sèches-Plafonds plaques de plâtre à la SARL GONNORD, 79140 Cerizay le 13 janvier 2023 ;
- **Vu** la notification du lot 8 Peinture Revêtements Plafonds à la SARL Girard, 86600 Coulombiers le 13 janvier 2023;
- **Vu** la notification du lot 10 Electricité CFO CFA à la SAS Michel BOISSINOT, 79700 Mauléon le 13 janvier 2023 ;
- Vu l'avenant n°1 au lot 3 actant une augmentation de montant du marché;
- **Vu** l'avenant n°2 au lot 3 actant une augmentation de montant du marché;
- Vu l'avenant n°3 au lot 3 actant une diminution du montant du marché;
- Vu l'avenant n°4 au lot 3 actant une augmentation du montant du marché;
- Vu l'avenant n°1 au lot 4 actant une augmentation du montant du marché;
- **Vu** l'avenant n°2 au lot 4 actant une augmentation de montant du marché;
- Vu l'avenant n°3 au lot 4 actant une augmentation du montant du marché;
- Vu l'avenant n°1 au lot 8 actant une augmentation du montant du marché;
- Vu l'avenant n°1 au lot 10 actant une augmentation du montant du marché;
- Considérant la nécessité de modifier des travaux à la demande du maître d'ouvrage.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer un avenant au marché 2022_27_MAP3 « Restructuration et mise aux normes de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Cerizay », ayant pour objet de modifier le montant du marché comme suit (pour les lots listés ci-dessous)

Lot	Titulaire	Avenants	Montant HT	Montant TTC
	SARL GONNORD	Montant initial du	93 842,86 €	112611,43€
3/Menuiseries	93 Avenue du 25 Août	marché		
intérieures	1944	Montant après	98 111,91 €	117 734,29 €
	BP 60333	avenant 1		
	79143 CERIZAY CEDEX	Montant après	99 598.28 €	119 517.93 €
	Circl 20000055/00010	avenant 2	77 370.20 €	117 317.73 C
	Siret 32002955600018	Montant après	97 075,98 €	116 491.17 €
		avenant 3		
		Montant après	97 360,06 €	116 832,07 €
		avenant 4		
		Montant avenant	300,04 €	360,05 €
		5		
		Montant après	97 660,10	117 192,12
		avenant 5		
		Pourcentage		
		d'écart introduit par l'avenant 5	4,07 %	
		·		
4/Cloisons	SARL GONNORD	Montant initial du	62 739,72 €	75 287,66 €
sèches –	93 Avenue du 25 Août	marché		
Plafonds plaques de	1944 BP 60333	Montant après	67 228,61 €	80 674,33 €
platre de	79143 CERIZAY CEDEX	avenant 1		
piano	77140 CENTEAT CEDEX	Montant après	64 736,66 €	77 683,99 €
	Siret 32002955600018	avenant 2		
		Montant après	65 055,41 €	78 066.49 €
		avenant 3	1 574 50 6	1 000 50 5
		Montant avenant	1 574.58 €	1 889.50 €
		4 Montant après	// /00 00 6	79 955.99 €
		Montant après avenant 4	66 629,99 €	/7 733.77 €
		Pourcentage		
		d'écart introduit	6,20 %	
		par l'avenant 4		
8/Peinture -	SARL Pierre GIRARD	Montant initial du	27 762,19 €	33 314,63 €
Revêtements	ZA La Pazioterie	marché	·	
muraux	2 rue des Bruyères	Montant après	30 865,42 €	37 038,51 €
	8660 COLOMBIERS	avenant 1		
		Montant avenant	800,00 €	960,00 €
	Siret 44161363500024	2		
		Montant après	31 665,42 €	37 998,51 €
		avenant 2		
		Pourcentage		
		d'écart introduit	14,06 %	
10/Electricité	SAS Michel BOISSINOT	par l'avenant 2 Montant initial du	/0.0/5.77.6	75 438,92 €
CFO/CFA	32 rue de la Poterie	marché	62 865,77 €	/3 430,72 €
0.0,017	79700 MAULEON	Montant après	64 125,77 €	76 950,92 €
		avenant 1	04 125,77 €	/ 0 730,72 €
	Siret : 49258272100014	Montant avenant	1 070,00 €	1 284,00 €
		2	1 0/0,00 €	1 204,00 €
		Montant après	65 195,77 €	78 234,92 €
		avenant 2	03 175,77 €	. 3 20 7,72 €
		Pourcentage	I.	
		d'écart introduit	3.71%	
		par l'avenant 2		

ARTICLE 2: De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présents avenants.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses de la manière suivante : Budget Principal, section d'investissement

ARTICLE 4: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 31/01/2026

Le Président, **Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

3 1 JAN. 2024

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le3.1. JAN. 2024.....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.